



Département de l'Oise  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont-en-Vexin

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : [mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.jouysousthelle.fr](http://www.jouysousthelle.fr)

## **Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE**

**EXTRAIT**

### ***Compte-rendu de la réunion du vendredi 11 septembre 2015 à 20 h 30***

Le onze septembre deux mil quinze, dix membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

**Etaient présents :** MM. Hervé Lefèvre, Christophe Aubry, M<sup>mes</sup> Suzanne Bouychou, Annie Degenne, Séverine Bordeau, M. David Rogier, M<sup>mes</sup> Marie-Hélène Caron-Parte, Delphine Fettke, Aurélie Lefèvre et M. Rémi Kaiser.

**Etaient absents :** MM. Franck Mouchez, Michel Pariselli, Joël Hersan, Maurice Monge et M<sup>me</sup> Eliane Flériag.

**Pouvoirs :** M. Monge à M<sup>me</sup> Lefèvre / M. Mouchez / M. Rogier / M. Hersan à M<sup>me</sup> Fettke et M<sup>me</sup> Flériag à M<sup>me</sup> Bordeau.

Madame Séverine BORDEAU est désignée Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

#### **I / Convention avec le Conseil Départemental pour le Pass Permis Citoyen**

Monsieur le Maire expose que par courrier du 12 mai 2015, le Conseil Départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass permis citoyen ».

Jusqu'à présent, le Conseil départemental accordait une aide de 400 € aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis de conduire. Désormais, le Conseil Départemental accordera 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour donner** un avis favorable à la participation de la Commune à ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

***14 conseillers sont « Pour »***

***Pour tous renseignements, veuillez consulter le site du Conseil Départemental et vous inscrire en Mairie.***

#### **II / Travaux sur le Stade : choix des entreprises**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour valider** le choix des commissions voirie / bâtiments pour les travaux du Stade, à savoir :

- Clôture et parking, travaux subventionnés sur la réserve parlementaire de Monsieur MANCEL à hauteur de 2 000 €. L'entreprise NOEL a été retenue pour un montant total de 8 074 €HT
- Conduite d'eau, travaux non subventionnés. L'entreprise SARL LEFEVRE a été retenue pour un montant total de 1 665,20 €HT

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les devis et engager les travaux.

Il est rappelé que les agents communaux auront la charge de peindre les poteaux avant que le grillage soit posé.

***14 conseillers sont « Pour »***

### **III / Travaux porche de l'Eglise : choix des entreprises**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour valider** le choix des commissions voirie / bâtiments pour les travaux du porche de l'Eglise, subventionnés par la DRAC (8 404 €) et le Conseil Départemental (environ 5 000€). Les entreprises DE PIERRE (maçonnerie) et DAUPHIN (menuiseries) ont été retenues pour un montant total de 21 000,91€HT.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les devis et engager les travaux.

*14 conseillers sont « Pour »*

### **IV / Mise en veille du Centre de Première Intervention (CPI)**

Etant donné le départ en retraite du Chef de Corps du Centre de Première Intervention (CPI) de Jouy sous Thelle, à la date du 31 mars 2015, étant donné qu'aucun Sapeur n'a souhaité reprendre la direction, le **Conseil Municipal délibère et vote pour mettre en veille** le CPI pour une durée de trois ans à compter de ce jour étant donné l'inactivité du CPI.

Il est rappelé que pour appeler les Pompiers, il faut composer le 18 ou le 112.

*14 conseillers sont « Pour »*

### **V / Restauration de la Chapelle de la Chaire à Loup : demandes de subventions**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter** une aide financière de la part du Conseil Départemental et sur la réserve parlementaire de Monsieur MANCEL, sur l'exercice 2016, pour la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux de la Chapelle de la Chaire à Loup.

Les travaux sont estimés à environ 11 600 €HT.

Le Département pourrait subventionner à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

Monsieur MANCEL pourrait subventionner les travaux à hauteur de 25 % du montant HT.

Les travaux ne débiteront que lorsque les arrêtés de subventions seront reçus.

Monsieur le Maire est chargé de déposer les dossiers.

*12 conseillers sont « Pour »*

*1 conseiller s'abstient – M<sup>me</sup> LEFEVRE Aurélie  
Monsieur MONGE ne participe pas au vote*

### **VI / Transport des enfants pour le Centre Aéré**

Le **Conseil Municipal décide** de reporter le sujet lors d'une prochaine séance, d'étudier diverses solutions et de proposer un sondage aux parents afin de connaître leurs attentes et l'effectif des présents par cette activité.

La séance est levée 22 h 35

**Le 15 septembre 2015**

*Le Maire, Hervé LEFEVRE*

# Renseignements utiles

## UTILISATION DES ENGINS À MOTEUR

Il est rappelé qu'il est strictement interdit d'utiliser des engins à moteur en dehors des jours et horaires ci-dessous rappelés :

*Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,*

*Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.*

Merci de respecter votre voisinage en utilisant vos tondeuses, tronçonneuses, etc..... uniquement durant ces plages horaires.

Cette restriction est également valable pour les motos, quads ... Il faut respecter le voisinage et la tranquillité de chacun. Merci de veiller à ne pas utiliser ces machines dans les rues, de passer et repasser sans arrêt en faisant gronder le moteur ...

## INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Afin de pouvoir voter aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, les personnes nouvellement domiciliées dans la Commune peuvent s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 30 septembre 2015 inclus.

Au-delà de cette date butoir, les inscriptions seront validées pour l'année 2016.

Veuillez passer en Mairie durant les permanences muni de votre carte nationale d'identité, justificatif de domicile et ancienne carte d'électeur (s'il y a).

## INSCRIPTIONS SUR LA LISTE DE RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en 1999 doivent se faire recenser en Mairie dès leurs 16 ans.

Veuillez passer durant les permanences muni du livret de famille.

Cette inscription est obligatoire pour s'inscrire à la conduite accompagnée, passer les examens ...

## JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

La Commune vous propose à la Chapelle de la Chaire à Loup le samedi 19 septembre 2015, une exposition des matériaux anciens, un atelier modelage.

Le rendez-vous est donné à 11 heures à la Chapelle de la Chaire à Loup.

Vous pourrez passer un agréable moment en apportant votre pique-nique.

Le dimanche 20 septembre 2015 de 14 h à 16 heures, vous pourrez visiter l'Eglise librement.

## ESPACE DES PETITS PATAPONS

L'accueil des enfants appelé les Petits Patapons se fait à la Salle Socio-Culturelle de Jouy sous Thelle le Vendredi de 9 h 30 à 12 h 30. Un espace extérieur et sécurisé a été aménagé pour que les enfants puissent jouer et s'épanouir en plein air.

## CIRCULATION DANS LA RUE MARINET

Il est rappelé que la rue Marinnet est en sens unique et le Code de la Route précise qu'il est interdit de circuler dans une voie à contre sens.

## LES RONGEURS

En cette période automnale où les champs sont vides, les rongeurs arrivent dans les propriétés. Pour éviter la propagation, il est souhaité de traiter pour éradiquer ces rongeurs.